



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2009



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

MUSÉE GRÉVIN SA

I.	Rapport annuel de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2009	4
1.	Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé	4
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Analyse des résultats de la Société	4
1.3	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	5
1.4	Risques et litiges	5
2.	Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	6
3.	Gouvernement d'entreprise	6
3.1	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce).....	7
3.2	Rémunération des mandataires sociaux	8
4.	Capital de la Société	13
4.1	Capital de la Société au 30 septembre 2009	13
4.2	Evolution du capital de la Société	13
4.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours	13
4.4	Participation des salariés au capital social.....	13
4.5	Délégations en matière d'augmentation de capital	13
5.	Informations sur les aspects sociaux de l'activité de la Société	14
6.	Rapport Environnement 2009	14
7.	Politique de dividendes	14
7.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les cinq derniers exercices	15
7.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat.....	15
8.	Autres informations	15
8.1	Dépenses non déductibles fiscalement.....	15
8.2	Filiales et participations	15
8.3	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	16
8.4	Informations sur le cours de bourse	16
8.5	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	16
8.6	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.....	16
8.7	Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce.....	16
	Annexes au rapport annuel de gestion	17
1.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	17
2.	Evolution du cours de bourse.....	17
3.	Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise	18

II.	Comptes annuels et Annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2009	20
2.1	Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	20
2.2	Comptes et Annexes aux comptes annuels	22
2.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	35
III.	Contrôle interne	37
3.1	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	37
3.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	46
IV.	Autres informations	48
	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions	48
V.	Rémunération des contrôleurs légaux.....	50
VI.	Politique d'information	51
6.1	Documents d'information	51
6.2	Informations publiées ou rendues publiques	51
VII.	Déclaration de la personne responsable	52

I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

1 - ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée GREVIN au cours de l'exercice 2009 sont :

- Benoit Poelvoorde, Roberto Alagna, Alain Ducasse dans le cadre d'une inauguration,
- Angela Merkel, Barack Obama, et Madona sans inauguration.

Autres points

En Novembre 2007, Musée GREVIN a fait l'acquisition d'espaces complémentaires situés au 8 Boulevard Montmartre. A ce jour ces espaces n'ont pas encore été aménagés, et ils n'ont donc pas été exploités pendant l'exercice.

Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2009	2008	Var en %
Fréquentation (en millier de visiteurs)	777	751	3,5%
Dépense par visiteur en € TTC	14,85	14,61	1,6%
Chiffre d'affaires	11 420	11 007	3,8%
Résultat Exploitation	4 228	4 082	3,6%
Résultat Financier	35	77	-54,5%
Résultat Net	2 560	2 739	-6,5%

1-2 Analyse des résultats de la Société

Musée GREVIN a connu une année record en termes de fréquentation avec 777 567 visiteurs qui sont venus se distraire auprès des personnages de cires.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 11.420.320 euros contre 11.007.071 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3,8 %. Cette augmentation du chiffre d'affaires combine l'effet de la hausse de la fréquentation et de la dépense par visiteur sur les activités admission et boutique, qui compense la diminution de l'activité événementiel liée au ralentissement de l'activité économique.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.227.921 euros contre 4.082.114 euros au titre de l'exercice précédent, en augmentation de 3,8 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice a été grevé :

- par le recul de l'activité événementiel avec un impact avant impôt de (-184 K€) sur le résultat de l'exercice
- par une augmentation de certaines charges comme le loyer et certaines prestations externes.

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 30.513 euros contre 77.254 euros en 2008.

La trésorerie de la société est gérée dans le cadre d'un contrat de gestion centralisée de la trésorerie mis en place au sein du groupe CDA. Les produits financiers reflètent la rémunération de l'excédent de trésorerie de la société.

L'accord de participation signé en Décembre 2008 dont il est fait état au paragraphe 5 ci-après a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 200 K€. Conformément à l'accord signé au niveau de l'Unité Economique et Sociale, cette réserve sera distribuée entre les salariés de GREVIN et France Miniature.

Le résultat exceptionnel comprend principalement une provision pour litige prud'hommal de 45 K €, le règlement de 21,2 K€ de dommage et intérêts dans le cadre d'un litige prud'hommal et des pertes sur créances clients.

Le résultat net est de 2.560.118 euros, en diminution de 6,53 % par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

1-3 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1-4 Risques et litiges

1-4.1 Risques de marché

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence de l'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la société sont quasiment nuls.

Aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du contrat de gestion centralisée de trésorerie du groupe CDA, et fait l'objet d'une rémunération basée sur la taux moyen mensuel EONIA.

1-4.2 Risques de crédit client

La majorité des entrées au Musée sont réglées par les clients, directement en caisse, avant l'entrée.

Les billets pré-vendus et les prestations de privatisation des espaces du Musée, font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible

1-4.3 Risques juridiques et prud'homaux

Au 30 septembre 2009, un risque prud'hommal est provisionné dans les comptes pour un montant de 45 K€.

1-4.4 Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation est en place.

2 - EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La fréquentation 2010 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continue d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, ont été prévues pour l'exercice 2009/2010 la représentation des personnalités suivantes :

- Rachida Dati (inauguration le 13 Octobre 2009)
- Julien Clerc (inauguration le 14 Décembre 2009)

3 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercées par vos mandataires sociaux, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au Gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

3-1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)

MANDATAIRES ACTUELS	MANDATS SOCIAUX OCCUPES DURANT L'EXERCICE AUTRE QUE CEUX DE MUSEE GREVIN SA
<p style="text-align: center;">Serge NAIM</p> <p>-Président du Conseil d'administration - Administrateur</p> <p style="text-align: center;"><i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Directoire de la Compagnie des Alpes (jusqu'au 19/03/2009), Directeur Général Adjoint de la CDA (depuis cette date)- Président du Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA- Administrateur de "Les Productions du Parc" SAS- Administrateur de Safari africain de Port Saint Père SA (depuis le 27/01/09)- Président du Conseil d'administration de SMVP SAS et représentant permanent du Président (CDA) (depuis le 02/03/2009)- Représentant permanent du Président (CDA) d'Eco Bio Gestion SAS (anciennement Bioscope Gestion) (jusqu'au 03/12/2008)- Membre du Conseil d'administration de BICI Entertainment- Administrateur de Belpark BV, d'ImmoFlor NV et de Premier Financial Services (Belgique)- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH)- Président de P2P-WEB- Gérant de la Société SOFRAPOL

MANDATAIRES ACTUELS	MANDATS SOCIAUX OCCUPES DURANT L'EXERCICE AUTRE QUE CEUX DE MUSEE GREVIN SA
<p style="text-align: center;">Compagnie des Alpes Représentée par Franck SILVENT</p> <p>En qualité de représentant permanent de CDA : - Administrateur <i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de la Compagnie des Alpes (jusqu'au 19/03/2009), et Directeur Général Adjoint Finance, Stratégie, Développement - Directeur Général Délégué de la Compagnie des Alpes (depuis le 01/10/2009) - Président de CI2S SAS - Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA - Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes–Financement (CDA-FI) - Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Safari Africain de Port-St-Père SA (jusqu'au 27/01/2009) - Président de Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) SAS (jusqu'au 26/01/2009) - Président de Centrale Investissements et Loisirs (CIEL) SAS depuis le 14/10/2008 - Représentant permanent de CDA comme administrateur de Belpark BV (jusqu'au 12/01/2009) - Administrateur de Premier Financial Services (jusqu'au 20/01/2009) - Administrateur de SwissAlp - Membre du Conseil de surveillance de Domaine skiable de Flaine – DSF (jusqu'au 02/10/2009) - Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de Domaine skiable de Giffre – DSG (jusqu'au 02/10/2009) - Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc - Administrateur de CNP Assurances
<p style="text-align: center;">Béatrice de REYNIES</p> <p>-Directeur Général - Administrateur <i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente de France Miniature SAS (jusqu'au 01/10/2009) - Présidente des Productions du Parc SAS depuis le 28/01/2009

3-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options attribuées

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

En euros

Béatrice de Reyniès, Directeur Général	Ex. 2007/2008	Ex. 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	123 561	122 362
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	7 261	5 127
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	12 524	6 672
TOTAL	143 346	134 161

Serge Naïm, Président du Conseil d'administration	Ex. 2007/2008	Ex. 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	326 963	329 375
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
TOTAL	421 246	361 400

Franck Silvent, représentant permanent de CDA au Conseil d'administration	Ex. 2007/2008	Ex. 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	269 315	270 880
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
TOTAL	363 598	302 905

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations*En euros*

	Montants au titre de l'exercice 2007/2008		Montants au titre de l'exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
Béatrice de Reyniès				
- rémunération fixe	82 850	82 850	85 000	85 000
- rémunération variable	33 098	17 285	34 249	33 098
- rémunération exceptionnelle	4 500	-		4 500
- jetons de présence	-	-		
- avantages en nature	3 113	3 113	3 113	3 113
TOTAL	123 561	103 248	122 362	125 711

	Montants au titre de l'exercice 2007/2008		Montants au titre de l'exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
Serge Naim				
- rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
- rémunération variable	103 072	42 950	105 484	103 072
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 891	3 891	3 891	3 891
TOTAL	326 963	266 841	329 375	326 963

	Montants au titre de l'exercice 2007/2008		Montants au titre de l'exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
Franck Silvent				
- rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- rémunération variable	85 885	34 750	87 186	85 885
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 430	3 430	3 694	3 694
TOTAL	269 315	218 180	270 880	269 579

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration durant les exercices clos les 30/09/2008 et 30/09/2009, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et l'intéressement.

Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture de cet exercice et sont versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

Tableau 4 : Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice

	Numéro et date du plan	Valorisation des options*	Nb d'options attribuées	Prix de souscription	Période d'exercice
Béatrice de Reyniès	n°12 19/03/2009	4 176 €	1 700	23,17 €	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Serge Naïm	-		néant		
Franck Silvent	-		néant		

* En euros, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes

Les options portent sur la souscription d'actions Compagnie des Alpes (CDA). Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires du plan à l'issue de la période d'indisponibilité. La valeur unitaire de l'option en résultant est de 3,016 € pour le plan n°12 du 19/03/2009 (4^{ème} plan combiné mis en œuvre par la CDA).

Tableau 5 : Options de souscription d'actions levées durant l'exercice

Aucune option de souscription d'action n'a été levée par les mandataires sociaux durant l'exercice,

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice

	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Béatrice de Reyniès	n°12 19/03/2009	500	6 672 €	19/03/2011	19/03/2013	Voir ci-dessous
Serge Naïm	n°12 19/03/2009	2 400	32 025 €	19/03/2011	19/03/2013	
Franck Silvent	n°12 19/03/2009	2 400	32 025 €	19/03/2011	19/03/2013	

* En euros, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes

Les actions de performance sont des actions CDA. Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 21,745 € pour le plan n°12 du 19/03/2009.

Comme pour plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°12 est liée à des conditions de performance.

Pour les attributaires hors membres du Directoire de la CDA et donc pour Madame Béatrice de Reyniès, l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. La performance qualitative s'entend comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial » pendant les exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Pour les actions attribuées à Messieurs Franck Silvent et Serge Naim, membres du Directoire lors de l'attribution, leur acquisition définitive dépendra, à hauteur de 50% des dites actions, de la réalisation d'objectifs économiques du Groupe. Elle sera mesurée sur la base du ROCE et sera donc fonction de l'évolution sur de la rentabilité des capitaux propres engagés (ROCE). Cette évolution sera mesurée sur deux ans (01/10/2008-30/09/2010). Les autres 50% dépendront de l'appréciation portée sur la qualité de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil pour les exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Tableau 6 bis: Actions de performance annulées ou radiées durant l'exercice

	N° et date du plan	Nombre d'actions annulées	Valorisation des actions*	Date d'annulation
Béatrice de Reyniès	n°10 - 01/03/2007	240	3 508	19/03/2009
Serge Naim	n°10 - 01/03/2007	8 000	35 085	19/03/2009
Franck Silvent	n°10 - 01/03/2007	8 000	35 085	19/03/2009

* En euros, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes

Les actions de performance attribuées dans le cadre des 4 plans combinés (plans n° 9, 10 et 11, et 12) sont définitivement acquises au terme du délai d'acquisition selon une proportion déterminée en fonction de critères définis lors de l'attribution.

La période d'acquisition des actions attribuées à l'origine au titre du Plan n°10 du 01/03/2007 est venue à expiration pendant l'exercice écoulé.

Les conditions subordonnant l'acquisition définitive de ces actions n'étant pas remplies à l'issue de cette période à raison de la non atteinte des objectifs fixés, le Directoire a constaté qu'une des actions attribuées au titre de ce plan ne pouvait être définitivement acquise.

Ainsi les 41088 actions attribuées gratuitement au titre du Plan n°10 ont fait l'objet d'une radiation.

La valorisation des actions annulées, établie à l'origine selon la méthode décrite au tableau 6 ci-dessus, soit 14,916 € par action après division du nominal, est donnée ci-dessus à titre indicatif.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (liste nominative)	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'attribution	Date d'acquisition
		Néant		

Les actions de performance attribuées par la Compagnie des Alpes ne sont, sous réserve de réalisation des conditions de performance, définitivement acquises qu'à l'issue du délai d'acquisition fixé à 25 mois pour les Plans n°9, 10 et 11, et à 24 mois pour le dernier plan (Plan n°4)° et ne deviennent disponibles qu'à l'issue d'un délai de conservation de 24 mois. En conséquence, la première date à laquelle des actions de performance deviendront disponibles est 24/03/2010 (plan n°9).

Tableau 8 : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2007/2008 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Béatrice de Reyniès Directeur Général	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non
Serge Naïm Président du Conseil d'administration	Avec CDA	Assurance CDA	Non attachée à la rupture du mandat de dirigeant social	Non

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié par un contrat de travail avec cette dernière.

Leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire au titre du contrat d'assurance Groupe CDA mis en place par CDA pour l'encadrement supérieur du Groupe (60 personnes environ), conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les principales modalités du contrat collectif sont les suivantes :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 8% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond annuel de sécurité sociale, soit 171 540 € en base annuelle 2009), l'effort d'épargne étant réparti entre la société et le bénéficiaire en fonction de l'âge de ce dernier de la façon suivante :

	CDA	Salarié
Jusqu'à 39 ans	5%	3%
De 40 à 54 ans	4%	4%
55 ans et plus	3%	5%

- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décompté à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

Monsieur Serge Naïm pourrait se voir allouer une indemnité de rupture en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de son employeur CDA, mais cette indemnité ne vise pas la cessation de son mandat social exercé au sein de Musée Grévin comme de CDA, étant précisé que le mandat social de membre du Directoire de la CDA exercé par Monsieur Serge Naim a pris fin le 19/03/2009 à l'occasion du passage de la CDA en SA à Conseil d'administration.

4 - CAPITAL DE LA SOCIETE

4-1 Capital de la Société au 30 septembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- Compagnie des Alpes SA. possède 95,87% du capital social.

4-2 Evolution du capital de la Société

Evolution sur les trois derniers exercices			
	2007	2008	2009
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes *	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

4-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours

Au 30 septembre 2009, MUSEE GREVIN SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

4-4 Participation des salariés au capital social

Sous réserve des actions qui pourraient être détenues au porteur par des salariés de la Société Anonyme MUSEE GREVIN, aucune participation dans le capital social n'est détenue par des salariés de la Société directement, et/ou indirectement, dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement. Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2009, le Fonds de Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe détenait 2,3 % du capital de la CDA.

4-5 Délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

5 - INFORMATIONS SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2006/2007, des accords ont été conclus visant à mettre en place des Unités Economique et Sociales (UES) au sein de la division Parcs de Loisirs de CDA. Musée GREVIN SA est intégrée dans l'UES pôle Ile de France avec la société France Miniature SAS.

Musée GREVIN a entamé une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre une politique de ressources humaines en adéquation avec sa stratégie, de façon à réduire par anticipation les écarts entre ses moyens humains actuels et ceux prochainement nécessaires à son évolution. Les négociations avec les partenaires sociaux ont démarré en 2008.

En Décembre 2008, deux accords ont été signés par Musée GREVIN :

- un nouvel accord d'intéressement qui couvre une durée de 3 ans allant du 01/10/2009 au 30/09/2011,
- un accord de participation sur une durée de 3 ans allant du 01/10/2009 au 30/09/2011. Cet accord est signé au niveau de l'Unité Economique et Sociale du pôle Ile de France de la branche parcs de loisirs de CDA . Cette UES regroupe les sociétés Musée GREVIN et France Miniature.

Les informations sur les aspects sociaux pour l'exercice figurent en Annexe 3 du présent rapport.

6 - RAPPORT ENVIRONNEMENT 2009 (Loi NRE – Décret du 20 février 2002)

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, la politique environnementale a essentiellement consisté à veiller à l'application de mesures en matière de traitement des déchets chimiques résultant des matériaux utilisés lors de la création de personnages de cire destinés ensuite à être exposés au Musée Grévin.

Dans le cadre d'une politique de gestion de l'environnement, les déchets chimiques issus des matières premières de nos productions, sont traités en incinération avec bordereau de suivi par la société SEVP Déchets domiciliée BP 157 - 60281 Margny Les Compiègne.

Les matières premières avant utilisation sont stockées dans les caves de Grévin. Un stock tampon, destiné à l'utilisation lors des créations de personnage, reste dans nos ateliers, enfermé dans un placard ventilé et clos de degré CF 1h.

Dans les ateliers de travail où sont créés les personnages de cire, ont également été installés des filtres à particules sur le rejet de ventilation / aspiration des hottes situées au-dessus des postes de travail.

7 - POLITIQUE DE DIVIDENDES

7.1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes, distribuées après le 1^{er} janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Exercice	Dividende par action
Exercice 2007/2008	5,36 €
Exercice 2006/2007	5,82 €
Exercice 2005/2006	8,70 €

7.2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 2.560.118,40 euros, que nous vous proposons d'affecter, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2 560 118,40
Dotations à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	2 560 118,40
Report à nouveau antérieur	1 048 387,16
Bénéfice distribuable	3 608 505,56
Dividende	2 500 000,00
Report à nouveau créditeur	1 108 505,56

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 2.500.000 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503.264 actions composant le capital social, ressortira à 4,97 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

8.2 Filiales et participations

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

8.3 Tableau des résultats de cinq derniers exercices

Ce tableau figure en Annexe 1 du présent rapport.

8.4 Informations sur le cours de bourse

Un graphique retraçant l'évolution du cours de bourse durant l'exercice écoulé et les quatre exercices antérieurs est annexé au présent rapport en Annexe 2.

8.5 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la Société de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

8.6 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

8.7 Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce

La liste des conventions donnant lieu à l'application de l'article L.225-39 du Code de commerce a fait l'objet d'une communication au Commissaire aux Comptes.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date arrêté	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
- Nombre d'actions					
- Ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultats					
- Chiffre d'affaires hors taxes	11 420 320	11 007 071	10 498 796	9 167 657	9 040 923
- Résultat avant impôt, participation, dotations					
amortissements et provisions	4 993 260	4 998 492	5 451 896	4 291 570	3 971 334
- Impôt sur les bénéfices	1 386 166	1 401 627	1 542 423	1 172 968	1 027 720
- Participation des salariés	200 000				38 000
- Dotations aux amortissements et provisions	846 975	857 996	872 422	868 277	926 835
- Résultat net	2 560 118	2 738 868	3 037 050	2 250 324	1 978 778
Résultat par action					
- Résultat après impôt, participation et avant dotations amortissements, provisions	6,77	7,15	7,77	6,20	5,77
- Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	5,09	5,44	6,03	4,47	3,93
Effectif moyen					
- Effectif moyen des salariés	53	55	52	52	46
- Masse salariale	1 255 723	1 343 275	1 227 878	1 194 059	1 148 401
- Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,....)	456 874	529 573	483 053	515 650	508 141

2. Evolution du cours de bourse



3. Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise

Article 1,1 et 1,3 : EMPLOI H/F

AU 30/09/2009	Permanents (cdi)			Saisonniers - Cachets - Vacataires				TOTAL
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E Technicien	Apprentis	
Répartition H/F effectif moyen mensuel								
Total effectif moyen mensuel	9	8	18			4	4	43
- dont femmes	6	11	8			1	6	32
- dont hommes	4	1	3			0	1	9
Détail des entrées/sorties : nombre de personnes physiques								
Embauches sur la période	1	3	2	0	0	62	486	554
CDI								
- dont femmes	1	2	2					5
- dont hommes		1						1
CDD								
- dont femmes						50	209	259
- dont hommes						12	73	85
SAISONNIERS								
- dont femmes							82	82
- dont hommes							26	26
CACHETS - VACATAIRES								
- dont femmes							68	68
- dont hommes							28	28
Départs de la période	2	1	6	0	0	64	0	538
dont licenciements		1	2			2		5
dont démissions	2		4					6
dont départs à la retraite								
dont fins de contrats						62		527
Heures supplémentaires								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées								

Art 1,2 : ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

ABSENTEISME PAR MOTIF HORS FORMATION	Nbre arrêts	Nbre jrs perdus
Accidents du travail et de trajet		
Maladie	1	6
Maternité		533
Autres		
TOTAL		539
Nombre de jours travaillés totaux		8 478
Jours perdus / jours travaillés		6,36%

Art 1,4 : Relations professionnelles

Nombre de représentants du personnel
Nbre de délégués syndicaux

3
2

Nombre d'accords collectifs conclus dans la période

- Rémunération
- Intéressement
- Organisation du travail
- Autres

0
1
0
1

Art 1,5 : Hygiène et sécurité

Effectif formé à la sécurité
Effectif en charge de la sécurité
Nombre d'heures travaillées
Nombre d'accidents du travail

37
2
69 637
1

Art 1,6 : Formation

Nombre d'heures de formation dispensées à l'ensemble du personnel
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au 30/9/2008
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation
Montant des formations payées à des organismes de formation

420 h hors dif
420 h
1 307 h

Art 1,7 : Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés

0
0 €

Art 1,2 : durée du temps de travail

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

Art 1,8 : Œuvres sociales

Subventions allouées aux représentations du personnel
Nombre de logements pour hébergement du personnel saisonnier

14 100 €
0

Art 1,9 : Importance de la sous traitance

Montant des travaux sous traités

797 415 €

II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Vous trouverez, ci-joint, le détail des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les méthodes d'évaluation et les règles de présentation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant le CRC 99-03.

Votre Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Bruno Tesnière, nommé par l'Assemblée générale du 16 mars 2005 pour un mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

2.1 Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 septembre 2009)

Aux Actionnaires
MUSEE GREVIN
10 boulevard Montmartre
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MUSEE GREVIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesnière
Associé

2.2 Comptes et Annexes aux comptes annuels

BILAN ACTIF	Montant brut	Amortissements	30/09/2009	30/09/2008
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	24 767	21 680	3 087	7 578
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 773 772		1 773 772	1 773 773
Avances, acomptes immob. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	8 030 084	4 177 199	3 852 885	4 359 828
Installations techniq., matériel, outillage	4 305 622	3 065 052	1 240 570	1 243 130
Autres immobilisations corporelles	2 127 042	2 057 027	70 015	63 444
Immobilisations en cours	292 181		292 181	198 357
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	244 669		244 669	234 844
TOTAL II	16 798 140	9 320 960	7 477 180	7 880 954
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	179 198		179 198	185 742
Avances, acomptes versés/commandes	54 041		54 041	101 047
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	522 999	159 131	363 868	528 547
Autres créances	242 299		242 299	408 077
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 791 930		2 791 930	2 096 875
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	52 159		52 159	36 061
TOTAL III	3 842 629	159 131	3 683 498	3 356 350
Charges à répartir/plsrs exercices IV				
Primes remboursées des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	20 640 768	9 480 091	11 160 678	11 237 303

BILAN PASSIF	30/09/2009	30/09/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 603 326)	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	460 333	460 333
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 048 387	1 009 519
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 560 118	2 738 867
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	8 672 164	8 812 045
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	45 000	
Provisions pour charges	100 000	50 000
TOTAL III	145 000	50 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes fin. Divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	620 642	960 194
Dettes fiscales et sociales	926 244	654 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		718
Autres dettes	1 352	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	795 274	759 693
TOTAL IV	2 343 514	2 375 257
Ecart de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	11 160 678	11 237 303

COMPTE DE RESULTAT	France	Exportation	30/09/2009	30/09/2008
Ventes de marchandises	574 128		574 128	553 997
Production - biens				
vendue - services	10 846 192		10 846 192	10 453 075
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11 420 320		11 420 320	11 007 072
Production stockée				
Production immobilisée			72 214	68 295
Subventions d'exploitation				73 492
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				128 674
Autres produits			80 711	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	11 573 245	11 277 533
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			261 627	203 183
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			6 543	4 525
Autres achats et charges externes			4 173 002	3 927 396
Impôts, taxes et versements assimilés			215 779	250 641
Salaires et traitements			1 255 723	1 343 275
Charges sociales			456 874	527 084
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :			846 975	857 996
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			50 000	50 000
Autres charges			78 801	31 319
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	7 345 324	7 195 419
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			4 227 921	4 082 114
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			35 482	77 257
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	35 482	77 257
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 969	3
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	4 969	3
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			30 513	77 254
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			4 258 434	4 159 368
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			27 206	67 025
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII	27 206	67 025
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			94 356	85 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			45 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII	139 356	85 900
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(112 150)	(18 875)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			200 000	
Impôts sur les bénéfices			1 386 166	1 401 627
TOTAL DES PRODUITS		(I + III + V + VII)	11 635 933	11 421 816
TOTAL DES CHARGES		(II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 075 815	8 682 949
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			2 560 118	2 738 867

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les états financiers au 30 septembre 2009 présentent les comptes annuels de la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 et un comparatif 2008 pour la période s'étalant du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009.

Activité de la société Musée Grévin : Le nombre de visiteurs pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 s'est élevé à 777 567 visiteurs contre 751 541 visiteurs l'année précédente.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

en application du code de commerce – art. 9, 11 et 7, 21, 24.

Les comptes annuels ont été établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- Constructions	30 ans
- Constructions, installations, agencements	10 à 15 ans
- Installations techniques et matériels	5 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique	5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

3 – PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHES

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

4 - STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat selon la méthode FIFO. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

5 - CREANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont dépréciées uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

La société commercialise de la billetterie en pré vente.

Le chiffre d'affaires pré vendu et non consommé sur l'exercice est comptabilisé en Produit Constaté d'Avance.

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Identité de la société consolidante :

La société Musée Grévin est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société La Compagnie Des Alpes SA (CDA) dont le siège social est à Boulogne Billancourt.

Elle est également intégrée fiscalement par la société CDA depuis le 1^{er} janvier 2003.

IV. REMUNERATION DES ORGANES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'est versée par la Société aux organes d'administration au titre de leur mandat social au sein de Musée Grévin.

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

1 – Engagements reçus

Abandons de créances consentis avec clause de retour à meilleure fortune envers France Miniature :

- en 1993 pour un montant de 1.524 K€
- en 2002 pour un montant de 340 K€. L'échéance de la condition de retour à meilleure fortune avait été fixée au 31/12/2008. L'abandon est définitif et la convention a pris fin au cours de l'exercice 2009.

2 – Engagements donnés

Caution dans le cadre de l'habilitation Tourisme pour un montant de 17 K€.

3 – Engagements en matière de retraite

Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas constituées dans les comptes sociaux.

La méthode de calcul du groupe Compagnie des Alpes prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité aurait donné un engagement de retraite chargé d'un montant de 35 K€ au 30 septembre 2009, avec un taux actuariel de 4,09 %.

IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTES		immobilisations au début de l'exercice	par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, reports, virements
Frais établisst, recherche, développem	TOTAL I			
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II	1 798 540		
Terrains				
- sur sol propre		2 400 887		0
Constructions				
- sur sol d'autrui		1 047 722		11 262
- installations générales, agencmts, aménag.		4 569 466		746
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 019 979		285 643
- installations générales, agencmts, aménag.		1 756 484		31 715
Autres immob. corporelles				
- matériel de transport		20 811		
- matériel de bureau et informatique, mobilier		307 849		10 182
- emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		198 357		93 824
Avances et acomptes				
	TOTAL III	14 321 555		433 374
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		234 844		9 825
	TOTAL IV	234 844		9 825
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	16 354 938		443 199

VALEUR BRUTES	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine Immob. fin d'exercice
	par virement d'un poste à poste	par cession, mise HS ou mise en équivalence		
Frais établisst, recherche, développem	I			
Autres postes immob.incorporelles	II		1 798 540	
Terrains				
- sur sol propre			2 400 887	
Constructions				
- sur sol d'autrui			1 058 984	
- install.général., agencmt			4 570 212	
Install.techn.,matériel,outillage indust.			4 305 622	
- install.général., agencmt			1 788 199	
Autres immob. corporelles				
- matériel de transport			20 811	
- mat.bureau, inf., mob.			318 031	
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours			292 181	
Avances et acomptes				
	TOTAL III	0	14 754 928	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières			244 669	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0	16 798 137	

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions orties et reprise	Amortissements à la fin de l'exercice
Frais établist, recherche, développ. I				
Autres immob. incorpor. TOTAL II	17 189	4 491		21 680
Terrains				
- sur sol propre	682 572	78 007		760 579
Constructions - sur sol autrui	602 633	84 150		686 782
- inst.générales	2 373 043	356 796		2 729 839
Install.techn., mat., outillage indust.	2 776 848	288 204		3 065 052
- install.agencmts	1 744 586	9 179		1 753 765
Autres immob. corporelles				
- matériel transp.	20 811			20 811
- mat.bureau, inf.	256 303	26 150		282 453
- embal.récup.div.				
TOTAL III	8 456 796	842 484		9 299 280
TOTAL GENERAL (I à III)	8 473 985	846 975		9 320 960

Ventilation des dotations	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais étab. I					
Immo.inc. II	4 491				
Terrains					
C.sol prop.	78 007				
C.sol autrui	84 150				
C.instal.gén.	356 796				
Inst.techniq.	288 204				
Agct améngt	9 179				
Mat. transp.					
Mat. bureau	26 150				
Embal.récup.					
TOTAL III	842 484				
TOT.GEN.	846 975				

Charges réparties sur l'exercice	Montant net début de l'exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir/plusieurs exerc.				
Primes de rembours obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers Prov. pour investissement Prov. pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majoration except. 30% Implant. étrang. avant 01/01/92 Implant. étrang. après 01/01/92 Prov. pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Prov. pour litiges Prov. pour garanties clients Prov. pertes marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pensions, obligations simil. Prov. pour impôts Prov. pour renouvellement immo. Prov. pour grosses réparations Prov. charges s/congés à payer Autres prov. risques et charges		45 000		45 000
	50 000	50 000		100 000
TOTAL II	50 000	95 000	0	145 000
Prov. immobilisat. incorporelles Prov. immobilisat. corporelles Prov. titres mis en équivalence Prov. titres de participation Prov. autres immo. financières Prov. stocks et en cours Prov. comptes clients Autres prov. pour dépréciation				
	159 131			159 131
TOTAL III	159 131	0	0	159 131
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0	0	0	0
Dotations et reprises exploitation Dotations et reprises financières		50 000	0	
Dotations et reprises exceptionnelles		45 000		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	244 669		244 669
Clients douteux ou litigieux	155 759		155 759
Autres créances clients	367 244	367 244	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 428	5 428	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 113	1 113	
- impôt sur les bénéficiés			
Etat et autres	143 194	143 194	
collectivités - taxe sur la valeur ajoutée			
- autres impôts, taxes, versements assimilés			
- divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers (dont pension titres)	92 562	92 562	
Charges constatées d'avance	52 159	52 159	
TOTAUX	1 062 128	661 700	400 428
Montant :			
- prêts accordés en cours d'exercice			
- remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr., dettes - à 1 an maximum				
établissement de crédit - à plus de 1 an				
Empr., dettes financ. divers				
Fournisseurs, comptes rattachés	620 642	620 642		
Personnel et comptes rattachés	474 339	474 339		
Sécurité sociale, aut.org. sociaux	201 265	201 265		
- impôt bénéficiés				
Etat et autres	10 558	10 558		
collectivités - T.V.A.				
- oblig. cautionnées				
- autres impôts	240 082	240 082		
Dettes immob. cptes rattachés	1 352	1 352		
Groupe et associés				
Autres dettes (pension titres)				
Dettes représent. titres emprunt.				
Produits constatés d'avance	795 274	795 274		
TOTAUX	2 343 512	2 343 512		
Emprunts souscrits ds exerc.				
Emprunts rembours. ds exerc.				
Emprunts, dettes associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Au 30/09/2009
Créances clients et comptes rattachés	65 130
- Factures à établir	65 130
Autres créances	0
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	65 130

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Au 30/09/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 665
- Factures à recevoir	188 665
Dettes fiscales et sociales	449 389
- Provisions pour congés payés	67 982
- Provisions pour primes	34 488
- Provisions pour charges sociales	49 484
- Dettes sociales	
- Charges à payer - effort construction	4 892
- Charges à payer - formation continue	7 253
- Charges à payer - Organic	36 765
- Charges à payer - handicapés	3 026
- Charges à payer - taxe apprentissage	5 416
- Etat charges à payer - taxe professionnelle	235 974
- Etat charges à payer - taxe foncière	
- Etat charges à payer - TVTS	3 500
- Etat charges à payer - autres charges	609
TOTAL DES CHARGES A PAYER	638 054

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Au 30/09/2009
Charges constatées d'avance	52 160
Produits constatés d'avance	795 274
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	847 434

Les produits constatés d'avance correspondent aux billets pré-vendus mais non utilisés sur la saison 2008/2009.

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	10	1
Agents de maîtrise, techniciens	13	0
Employés	11	5
Employés vacataires	12	0
TOTAL PERSONNEL	46	7

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances	50 907		
DETTES			
Autres dettes	206 992		
COMPTE DE RESULTAT			
Charges d'exploitation	1 242 443		
Charges financières			
Produits d'exploitation	122 013		
Produits financiers			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en K€

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	TOTAL 30/09/09	TOTAL 30/09/08	Variation en %
Entrées	10 367		10 367	9 820	5,57%
Ventes boutique	574		574	551	4,17%
Privatisations et autres	479		479	636	-24,69%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	11 420	0	11 420	11 007	3,75%

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 258 435	(1 408 550)	2 849 885
		0	0
Résultat exceptionnel	(112 150)	22 383	(89 767)
Participation	(200 000)		(200 000)
RESULTAT COMPTABLE	3 946 285	(1 386 167)	2 560 118

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux Propres
Au 30 septembre 2008	4 603 326	460 333	1 009 519	2 738 867	8 812 045
Affectation du résultat			38 867	(2 738 867)	(2 700 000)
Résultat au 30 septembre 2009				2 560 118	2 560 118
Au 30 septembre 2009	4 603 326	460 333	1 048 386	2 560 118	8 672 163

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2008, approuvée par l'Assemblée générale du 6 Mars 2009, a donné lieu au versement d'un dividende total de 2 700 000 €, soit un dividende de 5,36 € par action,

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	30/09/2009	30/09/2008
Rémunérations des commissaires aux comptes	28 000	27 000
TOTAL	28 000	27 000

2.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 30 septembre 2009)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

▪ **Contrat de licence de marque**

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Cie SA autorisée par le conseil d'administration du 24/10/2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1^{er} octobre 2007, par décision du conseil de surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Cie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de marque GREVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.

Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

▪ **Convention d'abandon de créance**

Convention entre Musée Grévin SA et France Miniature SA autorisée par le conseil d'administration du 23/10/2002.

Il s'agit d'une convention d'abandon de créance par Musée Grévin SA au profit de France Miniature SA sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune d'un montant de 340 000 € au plus tard le 31 décembre 2008. La clause de retour à meilleure fortune n'a pas été réalisée. La convention n'a plus d'effet au 30 septembre 2009.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesnière
Associé

III - CONTROLE INTERNE

3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce tels que modifiés par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport, approuvé par le Conseil, est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration (**partie I**), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (**partie II**).

La première partie du présent rapport rend compte également des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le contenu de ce rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation de la Société Anonyme **MUSEE GREVIN**, exploitante du Site **GRÉVIN**, filiale de la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), réalisée au travers d'une série d'entretiens et de séances de travail avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles de MUSEE GREVIN.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction Générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Monsieur Serge NAIM préside le Conseil d'administration.

Madame Béatrice de REYNIES assure la Direction générale.

2. Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration.

En outre, conformément à l'article 2.2 des statuts, le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et Conseils d'Administration ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions avals ou garanties.

3. Missions et composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la Société, de veiller à leur mise en œuvre et de contrôler la bonne marche de la Société.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus. La durée des mandats des membres est de 6 années.

Les membres, au cours de l'exercice 2008/2009, ont été et sont :

- Serge NAIM, Président du Conseil d'Administration, nommé le 30 juin 2006 jusqu'au 30 septembre 2010,
- Béatrice DE REYNIES en qualité d'Administrateur, nommé le 30 juin 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2011,
- COMPAGNIE DES ALPES SA, représentée par Franck SILVENT, dont le mandat prendra fin normalement à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30/09/2010.

4. Fonctionnement et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de présence effective des membres aux réunions s'est élevé à 100 %.

L'ordre du jour est préparé par la direction générale de Musée GREVIN SA. Il est communiqué aux administrateurs au moins 15 jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la direction financière de Musée GREVIN SA, est remis en séance.

Le secrétariat des séances et la prise de note en séance, est confiée au directeur financier. Le procès-verbal est adressé aux administrateurs dans les 5 jours environ suivant la séance, pour observations. Il est approuvé lors de la séance suivante.

Lors de ses réunions, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ; rapports annuels,
- Point sur l'activité,
- Examen du budget 2008/2009,
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2009; rapport financier semestriel,
- Extension des locaux

5. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

La Société ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives.

Ceci se justifie par la composition de son actionnariat.

En effet, la société est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par un actionnaire de référence, la COMPAGNIE DES ALPES (CDA).

Par ailleurs l'ensemble des mandataires sociaux de Musée GREVIN SA sont des salariés cadres dirigeants de la CDA, qui détermine leur rémunération.

La CDA, elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, se réfère quant à elle aux règles et principes de gouvernement d'entreprise généralement en vigueur en France, et notamment au Code de gouvernement entreprise AFEP-MEDEF qui intègre les rapports et recommandations conjointes publiées par ces organisations en matière de gouvernance des sociétés cotées et de rémunération des dirigeants.

Ainsi, le fait que la CDA, société cotée, soit dotée d'un comité d'audit, justifie, par exemple, que Musée Grévin ne dispose d'un tel comité (Article L 823-20 du Code de commerce).

6. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés pour leur présence au Conseil d'Administration. Ils sont tous salariés de la CDA.

Madame Béatrice de REYNIES est cadre dirigeant de la CDA. Messieurs Franck SILVENT et Serge NAIM étaient, jusqu'au 19 mars 2009, membres du Directoire de la CDA, et depuis cette date, Directeurs généraux adjoints et membres de son comité exécutif (la Compagnie des Alpes étant passée, au 19 mars 2009 en société anonyme à Conseil d'administration).

7. Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par le titre IV des statuts.

8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Aucun élément tel que visé à l'article L 225-100-3 du Code de commerce susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à signaler.

II. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Définition et objectifs du contrôle interne

La société anonyme **MUSEE GREVIN** retient la définition de la holding Compagnie des Alpes (CDA), à savoir que le contrôle interne est appréhendé comme « un ensemble de processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'un Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories-suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

Dans le cadre de sa mission et conformément aux objectifs du dispositif de contrôle interne, le Groupe CDA vise également à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est appréhendé au même niveau et atteint.

Objectifs :

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Par ailleurs, comme la Société est une filiale contrôlée et détenue directement par le Groupe CDA, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C, elle applique donc les règles, méthodes et procédures groupe en vigueur dans le métier parc de loisirs du Groupe CDA. Celles-ci sont décrites dans le rapport du Président du Groupe CDA, établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

2. L'environnement de contrôle

2.1. Présentation de la Société

GREVIN est le plus ancien des Sites de la gamme « Sites touristiques » du groupe CDA.

Intégrée au métier Parc de loisirs de la Compagnie des Alpes, elle fait l'objet d'interventions régulières de la part de ses équipes, ce qui contribue au dispositif de maîtrise des risques auxquels sont exposés **MUSEE GREVIN SA**, et le Groupe CDA.

2.2. Valeurs et principes d'action

Les principes sur lesquels s'appuie **MUSEE GREVIN SA** sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- La couverture des activités et des risques par des systèmes de recensement, de mesure et de surveillance permettant la définition de politiques de prévention et une maîtrise satisfaisante des risques ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;
- Des moyens de contrôle et de pilotage du dispositif de contrôle interne permanent tant interne qu'externe (contrôle de gestion)
- Des interventions des équipes d'audit interne de la Compagnie des Alpes, dans le cadre du contrôle interne périodique.

L'organisation et le rôle des différents organes contribuant au dispositif de contrôle interne sont ainsi détaillés :

- Le Conseil d'Administration de **MUSEE GREVIN SA** représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques ;
- Le directeur du Site **GRÉVIN** est mandataire social ; il est responsable de l'exploitation et de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

La Compagnie des Alpes exerce un soutien à la mise en place et au suivi du contrôle interne au sein de **MUSEE GREVIN SA**, et plus particulièrement au travers des équipes du métier Parc de loisirs.

2.3. La détection des risques

Risques liés à la sécurité des biens et des personnes (clients et collaborateurs) :

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

La Compagnie des Alpes a capitalisé une expérience dans la détection et l'anticipation des risques qu'elle a intégrée à sa culture et dont elle fait bénéficier à **MUSEE GREVIN SA**.

Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation a été mis en place par la Compagnie des Alpes avec la participation requise de l'ensemble des Sites dont **MUSEE GREVIN SA**, ce qui permet de s'inscrire dans une dynamique de suivi, d'animation et d'évaluation régulière (cartographie, audits terrain...), en coordination avec les actions menées au niveau du Groupe.

Le dispositif de contrôle est aussi animé par des fonctions intervenant directement dans les processus de détection des risques avec des objectifs de pro activité et de prévention :

Finance :

Le directeur financier de **MUSEE GREVIN SA** a un rôle de prévention et d'alerte. Il identifie, évalue les risques et prend toutes les mesures nécessaires afin de les circonscrire. Il utilise les outils budgétaires, de reporting commun au Groupe et suit les indicateurs de performance prescrits par CDA.

La gestion du risque de taux auquel **MUSEE GREVIN SA** pourrait être confronté, est encadrée par la politique de gestion centralisée de trésorerie et des financements, mise en place par la Compagnie des Alpes pour chaque site français.

Le risque de fraude, compte tenu des sommes en liquide circulant sur le Site et des ressources internes, en partie saisonnières, est circonscrit par des procédures de billetterie et de caisse adaptées au Site.

Communication :

La communication institutionnelle est assurée par **MUSEE GREVIN SA**. L'image du Site, visuels et autres publications externes, sont élaborés par **MUSEE GREVIN SA** avec la validation de la Direction de la Communication de la Compagnie des Alpes.

Le directeur du Site est le porte-parole de **MUSEE GREVIN SA**, avec le soutien de la Direction de la Communication de la Compagnie des Alpes, notamment face à toute situation de crise potentielle ; la nature de ces éventuelles crises est principalement liée au vandalisme, au vol de personnages et aux accidents dont pourrait être victime le public. L'image de **GRÉVIN** et du Groupe CDA pouvant être affectée, une politique de gestion de crise, basée sur l'anticipation, la pro-activité et la maîtrise, a été définie afin de faire preuve de la meilleure réactivité par le déploiement d'un dispositif adapté mobilisant rapidement les moyens humains, matériels et de communication nécessaires.

Assurances :

La gestion des assurances de **MUSEE GREVIN SA** est sous le contrôle de la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par son activité, tant pour les biens et pertes d'exploitation, que pour la Responsabilité Civile (« exploitation », « après livraisons », « agent de voyage » et « défense / recours »).

3. Procédures de contrôle interne

L'environnement de sécurité imposé au site **GRÉVIN** sensibilise au quotidien l'ensemble des collaborateurs à la nécessité et à l'importance du contrôle interne.

MUSEE GREVIN SA est fortement intégré à l'organisation du métier parc de loisirs de la Compagnie des Alpes et suit donc l'ensemble des directives et des procédures déployées par le Groupe CDA.

MUSEE GREVIN SA a ainsi mis en application au sein de son organisation le corps de normes édictées par la Compagnie des Alpes sur quatre thèmes liés à son activité :

- Maîtrise et sécurisation des flux de collecte du chiffre d'affaires,
- Maîtrise des flux de marchandises,
- Gestion des investissements,
- Gestion des engagements de dépenses.

MUSEE GREVIN SA a, en complément, décliné localement ses propres procédures adaptées à l'organisation de son exploitation.

3.1. Processus relatif au pilotage

Organisation :

Les choix d'organisation de **MUSEE GREVIN SA** sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

Stratégie :

La stratégie de **MUSEE GREVIN SA** est définie et validée par son Conseil d'Administration. Le processus annuel de Plan Moyen Terme mis en place par le Groupe CDA met à contribution la direction de **MUSEE GREVIN SA**.

3.2 Processus relatif à l'exploitation

Le suivi de l'exploitation du Site **GRÉVIN** est assuré par la Direction de **MUSEE GREVIN SA**.

Les exigences de sécurité sont couvertes par une politique définie et testée régulièrement.

Chaque fonction liée à l'exploitation s'appuie sur des règles internes de fonctionnement, des modes opératoires et des procédures formalisés et diffusés à l'ensemble du personnel concerné :

- Gestion des personnages (sélection, réalisation, entretien et maintenance)
- Conservation des archives du Site,
- Gestion du public (accueil, balisage des visites, sécurité, astreintes),
- Gestion de la billetterie,
- Gestion des boutiques (achat, stockage et distribution des marchandises).

3.3 Processus relatif à l'administration

Le directeur financier a la responsabilité de l'administration locale et de l'application de l'ensemble des directives et procédures Groupe sur les processus suivants : ressources humaines, achats, gestion et sécurisation des caisses, accès aux coffres forts, gestion de la boutique, aspects juridiques et comptables, contrôle des engagements de l'ensemble des centres d'imputation du site, production du reporting quotidien pour les ventes et mensuel pour l'exploitation de **MUSEE GREVIN SA**.

3.4 Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Fiabilité de l'information comptable et financière :

Le Président du Conseil d'Administration de **MUSEE GREVIN SA**, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur Général de la Société et le Directeur Financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée par le directeur financier de **MUSEE GRÉVIN SA**, structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de compte définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué journalièrement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières au Groupe CDA est réalisée par le directeur financier de **MUSEE GREVIN SA** via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

La coordination avec les travaux des commissaires aux comptes est assurée par la Direction Financière de la Compagnie des Alpes.

La procédure budgétaire :

La procédure budgétaire est commune aux filiales Parcs de Loisirs du Groupe CDA et comporte plusieurs rendez-vous annuels : le budget établi entre juillet et septembre (investissements, politique de prix, fréquentation et chiffre d'affaires, coûts et revues budgétaires) pour l'exercice suivant, puis des recadrages mensuels en fonction des reporting quotidiens et mensuels. Ces recadrages assimilables à des prévisions permanentes sont l'occasion de présentations et discussions au Comité de Direction de la Compagnie Des Alpes – Parcs de Loisirs : cet examen permet une revue de l'activité du **MUSEE GREVIN**.

La fréquentation, le chiffre d'affaires et la dépense visiteur sont suivis de manière journalière par la direction de **MUSEE GREVIN** et ces informations sont transmises quotidiennement à la direction Parc de Loisirs du Groupe CDA.

Le reporting mensuel :

Le contrôle budgétaire de l'activité de **GREVIN** est effectué sur la base d'un reporting mensuel de chaque mois à partir des données détaillées du mois précédent. Ce reporting, établi par le directeur financier, permet ainsi de mesurer la performance de **MUSEE GREVIN SA** et sa contribution au résultat de la Compagnie des Alpes.

Un reporting spécifique portant sur les faits marquants recensés par le Directeur du Site fait l'objet d'une information mensuelle complémentaire adressée à la Direction Générale de la Compagnie des Alpes.

Règles d'engagement :

Des règles d'engagement strictes quant à la capacité des responsables à engager la Société vis-à-vis de tiers (encaissements clients, paiements fournisseurs) sont en vigueur et strictement appliquées par **MUSEE GREVIN SA**.

L'arrêté des comptes semestriels et annuels :

La Direction de la consolidation du Groupe CDA fixe un calendrier et des instructions pour la préparation des comptes.

De même, un certain nombre de contrôles doivent être réalisés pour garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des documents et commentaires hors liasse ; les domaines spécifiques tels que provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan, font l'objet d'un suivi particulier.

La coordination avec les travaux des commissaires aux comptes est assurée par le directeur financier.

Les commissaires aux comptes présentent leurs observations à la direction générale et à la direction financière du **MUSEE GREVIN**, lors de réunions qui ont pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

4. Evolution du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe CDA est dynamique et reste sensible à l'évolution des enjeux des sociétés qui le constituent.

L'objectif pour **MUSEE GREVIN SA** est de rester impliqué et performant au sein de ce dispositif, donc de participer à tout programme de réflexion, d'échanges et de mise en place de nouveaux cadres de fonctionnement et de bonnes pratiques.

Le Président du Conseil d'administration

3.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société MUSEE GREVIN, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce

(Exercice clos le 30 septembre 2009)

Aux Actionnaires
MUSEE GREVIN
10 boulevard Montmartre
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MUSEE GREVIN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.
Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesnière
Associé

IV - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations portant sur les options de souscription ou d'achat d'actions, et sur les attributions gratuites d'actions de performance intervenues pendant l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Les options et actions de performance ci-dessous sont exclusivement consenties ou attribuées par la Compagnie des Alpes (CDA), société mère de Musée Grévin SA, laquelle n'a émis ou attribué aucune valeur mobilière de cette nature au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions mis en œuvre par la CDA :

	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée de la CDA	10/03/2004	10/03/2004	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire de la CDA	07/04/2004	25/01/2005	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Période de levée des options	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €) ¹	30,98	30,45	31,25	36,24	31,93	23,17

Caractéristiques des Plans d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre par la CDA :

	Plan n° 9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée de la CDA	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire de la CDA	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Date d'attribution	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Date d'acquisition	24/03/2008	01/04/2009	21/03/2010	19/03/2011
Fin du délai de conservation	24/03/2010	01/04/2011	21/03/2012	19/03/2013
Valeur d'attribution (en €)	29,43	34,155	25,047	21,745

Ci-après figurent :

– TABLEAU 1 : un tableau récapitulatif des options de souscription attribuées (Plan 12) par la compagnie des alpes durant ou au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

– TABLEAU 2 : un tableau récapitulatif des levées d'options de souscription ou d'achat d'actions de la compagnie des alpes réalisés durant l'exercice clos au 30 septembre 2009.

– TABLEAU 3 : un tableau récapitulatif des actions qui ont été attribuées gratuitement (Plan n° 12) de la compagnie des alpes durant l'exercice clos au 30 septembre 2009.

¹ Les chiffres ci-dessus (prix de souscription, valeur d'attribution, nombre de titres, etc.) vous sont présentés après prise en compte de la division par deux du nominal de l'action CDA intervenue le 25 mai 2007

TABLEAU 1 : options de souscription attribuées (Plan 12) par la compagnie des alpes durant ou au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2009

	Nombre d'options	Plan n°	Date d'échéance	Prix de souscription par action
AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN				
<u>Options de souscription Compagnie des Alpes consenties par Compagnie des Alpes</u>				
Membres du Conseil d'Administration de Musée Grévin				
SILVENT Franck	Néant			
NAIM Serge	Néant			
DE REYNIES Béatrice	1 700	12	18/03/2016	23,17 €
AUX DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT BENEFICIE DU PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS				
<u>Options de souscription Compagnie des Alpes consenties par Compagnie des Alpes</u>	Néant			

TABLEAU 2 : levées d'options de souscription ou d'achat d'actions de la compagnie des alpes réalisées durant l'exercice clos au 30 septembre 2009

	Nombre d'actions souscrites	Plan n°	Prix de souscription par action
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN			
<u>Options de souscription Compagnie des Alpes consenties par Compagnie des Alpes</u>	Néant		
PAR LES DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT LEVE LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS			
<u>Options de souscription Compagnie des Alpes consenties par Compagnie des Alpes</u>	Néant		

TABLEAU 3 : actions attribuées gratuitement (Plan 12) de la compagnie des alpes durant l'exercice clos au 30 septembre 2009

	Nombre d'actions	Plan n°	Valeur d'attribution par action
AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN			
<u>Actions Compagnie des Alpes attribuées sous conditions de performance par la Compagnie des Alpes</u>			
Membres du Conseil d'Administration de Musée Grévin			
SILVENT Franck	2 400	12	21,745 €
NAIM Serge	2 400	12	21,745 €
DE REYNIES Béatrice	500	12	21,745 €
AUX DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE			
<u>Actions Compagnie des Alpes attribuées sous conditions de performance par la Compagnie des Alpes</u>	200	12	21,745 €

V - REMUNERATION DES CONTROLEURS LEGAUX

	30/09/2009	30/09/2008
Rémunérations	28 000	27 000
TOTAL	28 000	27 000

VI- INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES

6.1 Publications BALO et AMF

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Parue le 27 Janvier 2010 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts (Avis de réunion v
Parue le 19 Août 2009 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes intermédiaires)
Parue le 31 Mai 2009 :	Rapport Financier Semestriel au 31 Mars 2009
Parue le 10 Juillet 2009 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels au 30 Septembre 2008)
Parue le 30 Janvier 2009 :	Rapport Financier Annuel au 30 Septembre 2008

6.2 Communiqués de presse

Paru le 27 Novembre 2009 :	Chiffre d'affaires 2008/2009
Paru le 23 Juillet 2009 :	Chiffre d'affaires 3 ^{eme} trimestre 2008/2009
Paru le 31 Mai 2009 :	Résultat 1 ^{er} semestre 2008/2009
Paru le 02 Février 2009 :	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008/2009

6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »

Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : www.grevin.fr

VII - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. Responsable du Rapport financier annuel

Madame Béatrice de REYNIES, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

2. Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 29 janvier 2010

Béatrice de REYNIES

Directeur général et Administrateur

3. Contacts investisseurs

Responsable de la communication financière

Communication financière Compagnie des Alpes

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : communication@compagniedesalpes.fr